



Doublages Placostil® sur montants-2x Placo® Activ'Air® BA 13-Stil® ML 48-50-cm4 - 0,6 m -Simple--2,45m- isolant 100-0,36Up -Béton-EI30

Description

Les doublages sur ossature métallique Placostil® sur montants sont constitués de plaques de plâtre Placo® vissées sur une ossature métallique autoportée et de panneaux de laine minérale. Outre leur fonction d'aménagement intérieur du mur maçonné, ils permettent de renforcer ses caractéristiques thermiques et acoustiques. Cette solution est constituée de 2 plaques Placo® Activ'Air® BA 13, la plaque qui améliore durablement la qualité de l'air intérieur. La technologie Activ'Air®, permet de réduire jusqu'à 70% la concentration de formaldéhyde de l'air ambiant. La plaque Placo® Activ'Air® BA 13 est facilement identifiable par son carton blanc et elle est classé A2-s1, d0.

Domaines d'emploi

Quel que soit l'état du mur, les doublages Placostil® sur montants s'adaptent à tous les types de locaux en neuf comme en rénovation : bâtiments d'habitation, établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), bureaux...

Performances

Type de solution	Type	Stil® ML 48-50
Parement		2x Placo® Activ'Air® BA 13
Isolation	Type d'isolant	Laine minérale
	Épaisseur d'isolant	100 mm
	Type de mur support	Béton
	Résistance thermique du support	0,08 m ² .K/W
	Résistance thermique de l'isolant	3,15 m ² .K/W
	Coefficient Up	0,36
Ossature	Montant/Rail ou Cornière	Stil® ML 48-50 et R 48
	Montant simple ou double	Simple
	Entraxe ossature	0,60 m
	Hauteur limite	2,45 m
Résistance au feu		EI30

Justificatifs

Référence PV Resistance au feu : Estimation Placo®
DTA/DTU : DTU 25.41

Notes

Note générale: Au-delà de la hauteur maximum correspondant à l'ossature mise en oeuvre, utiliser une patte à scellement pour relier le mur support et l'ossature.

L'isolant pourra être de type laine de verre : GR 32 - 100 mm (Saint-Gobain Isover)

Plaque Placoplatre® BA 13 - Laine Isover GR 32 entre montants - Montants doubles entraxe 0,60 m - Hauteur 2,60 m.

Estimation Placo® sur la base des règles Th-U 2012.